

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 03 Novembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 68

Pouvoirs : 11

Membres votants : 79

Date de la convocation : 23/10/2020

L'an deux mil vingt et le mardi 3 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

**Etaient présents :** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame FREBERT Martine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Sébastien, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

**Etaient absents/excusés :** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame MABIRE Dominique, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis.

**Pouvoirs :** Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.

## **Délibération n° 164/2020 : Signature d'une convention avec SOLIHA pour l'animation de 5 Espaces Infos Energie (EIE)**

### **Contexte**

Depuis 2001, l'association SOLIHA Normandie Seine anime un Espace INFO→ENERGIE, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, la Région Normandie et plusieurs collectivités locales telles que l'Intercom Bernay Terre de Normandie, les communautés de communes de Conches, Pont-Audemer/Val de Risle et Roumois Seine.

Sa vocation est d'apporter aux particuliers une information précise, personnalisée et neutre sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables dans le domaine de l'habitat. Cette information est d'ordre technique, économique et environnemental et a pour objectif d'aider le demandeur à réaliser des choix en fonction de ses propres motivations et moyens.

Les actions de l'Espace INFO→ENERGIE se partagent entre trois grands domaines d'activités :

- Le conseil personnalisé au particulier
- La sensibilisation au grand public
- L'animation des territoires : Participation et/ou organisations d'événementiels, conventionnement avec les collectivités locales, etc

Les EIE sont financés par l'ADEME et la Région Normandie pour maintenir un service de conseil neutre et gratuit minimum, notamment autour du Chèque Eco-énergie de la Région Normandie.

Les 5 permanences délocalisées et les actions territorialisées sur le territoire de l'Intercom nécessitent le soutien financier de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Par ailleurs, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a approuvé en septembre 2017 un plan d'action TEPOS (territoire à énergie positive) pour 2017 – 2020 comprenant l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers pour massifier la rénovation énergétique des logements, avec notamment un soutien aux espaces info énergie.

Le projet de *territoire vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte*, approuvé le 5 juillet 2018, reprend et confirme la volonté de l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'engager la transition énergétique du territoire pour atteindre les objectifs fixés notamment dans le plan TEPOS.

Enfin, plus récemment, l'Intercom a approuvé le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en novembre 2019 dans lequel la collectivité s'engage à devenir un « Territoire 100% énergie renouvelable en 2040 ».

### **Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

La convention doit permettre de réaliser les actions suivantes :

- Animation d'une permanence par mois (sauf août) d'Espaces Infos Energie sur les 5 communes suivantes :
  - Broglie
  - Bernay
  - Beaumont le Roger
  - Brionne
  - Mesnil en Ouche

Le dispositif s'adresse à tous les particuliers qu'ils soient éligibles aux aides de l'Anah (OPAH) ou non.

L'EIE développe une action d'intérêt général qui comporte la sensibilisation, l'information et le conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat, promeut la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

L'information délivrée par l'EIE est d'ordre technique, économique et environnemental. Elle aide le demandeur à réaliser ses choix en fonction de ses propres motivations. Les conseillers traitent les demandes par téléphone, messagerie électronique, ou en entretien à leurs bureaux à Evreux, ainsi que durant les permanences délocalisées mensuelles (sauf en août).

SOLIHA Normandie Seine mettra également à disposition les moyens techniques et humains de *l'Espace Info-Energie* pour assurer l'accueil et l'information du public sur la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, et conduire des actions d'animation et de sensibilisation sur cette thématique sur l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

En parallèle des permanences, l'EIE de SOLIHA Normandie Seine s'engage aussi à la réalisation de trois animations ponctuelles s'intégrant dans le projet du territoire.

### Montant de la convention

La contribution de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est une subvention annuelle et détaillée comme suit :

- Pour maintenir le niveau de service initial et les 4 permanences, le montant annuel est basé sur un forfait de 0,15 euros par an et par habitant, soit 8 356,80 € pour les 55 712 habitants recensés pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- Pour l'animation d'une 5<sup>ème</sup> permanence mensuelle (hors forfait ADEME) à Mesnil en Ouche, le montant annuel en prenant en compte le financement ADEME et Région Normandie est de 2 825 €.
- Pour la présence de l'EIE sur trois animations ponctuelles s'intégrant dans le projet du territoire, le montant annuel en prenant en compte le financement ADEME et Région Normandie est de 525 €.

Au total la contribution annuelle de l'Intercom Bernay Terres de Normandie serait donc de 11 706,80 €.

L'EIE étant un service d'intérêt général, l'aide attribuée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération n°ENV2017-01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant le plan d'actions TEPOS 2017 – 2020 ;

Vu la délibération n°204-2019 du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019 relative à l'approbation du projet de PCAET ;

Vu la délibération n° 163-2018 du conseil communautaire en date du 5 juillet 2018 approuvant le projet de territoire *vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte* ;

Sur proposition du bureau communautaire du 15 octobre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** :

- ✓ **CONVENTIONNE** avec SOHIHA pour la réalisation des actions prévues dans la convention ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

### Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
68	11	79	0	79	0	79

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201103-164\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2020

Affichage : 17/11/2020



Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.